

INFORMATIONS NOUVELLES FAMILLES

Cotisation , cantine, services périscolaires

1/ cotisation scolaire

Le montant établi pour l'année 2023-2024 est de 332 euros pour les résidents de la commune.

Cette cotisation tout compris intègre les éléments suivants :

- Frais d'inscription et contribution des familles
- Participation aux sorties scolaires
- Pack fournitures
- Assurance scolaire
- Support culture chrétienne et éveil à la foi

2/ Principe de la cantine et tarifs

La cantine se trouve sur le site de l'école mais elle n'est pas gérée par Ste Anne. C'est bien la municipalité de **Vigneux** qui propose ce service à nos élèves. Il vous faut donc vous rapprocher d'elle pour inscrire votre enfant à la cantine de l'école. Le prix du repas varie en fonction du quotient familial :

Tarifs (mis à jour au 1er Mai 2023)

RESTAURATION SCOLAIRE

QF en €	700	701 < Q ≤ 900	901 < Q ≤ 1100	1101 < Q ≤ 1300	1301 < Q ≤ 1500	1501 < Q ≤ 1700	1701 < Q ≤ 2000	2001 < Q ≤ 2500	Q > 2501
Tarifs	1.00€	2.98€	3.39€	3.76€	4.16€	4.55€	4.92€	5.30€	5.68€

L'inscription doit se faire à chaque rentrée scolaire en mairie, **que les enfants fréquentent régulièrement ou occasionnellement le restaurant.**

Renseignements sur le site de la commune ou auprès du pôle Enfance-Jeunesse-Education au 02.40.57.12.13

3/ Principe de la garderie et tarifs

Un service de garderie vous est proposé les jours de classe entre **7h30 et 8h30 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.**

La garderie possède son règlement propre. Celui-ci est disponible sur le site internet de l'école, merci de le lire attentivement. Les tarifs de la garderie sont indiqués dans le règlement. Le principe reste simple : 0,55 euro par ¼ d'heure. (Ex : votre enfant reste de 16h30 à 17h à la garderie, vous serez facturé 1,10 euro)

L'accueil du mercredi matin proposé par l'OGEC accueille les enfants :

- dans la **salle des Fougères de 8h00 à 8h30**,
- puis dans les locaux de la **Planète B612 de 8h40 à 11h40**.
- **Entre 8h30 et 8h40, aucun accueil n'est possible.**

A la fin de l'accueil du mercredi matin, trois possibilités s'offrent à vous :

- vos enfants repartent à 11h40,
- vos enfants déjeunent à la cantine et repartent à 13h,
- vos enfants déjeunent à la cantine et restent à l'accueil périscolaire du mercredi après-midi proposé par la mairie dans le bâtiment Planète B 612. (Inscription mairie)

Chaque mercredi **matin** devra être réservé avant la date limite via le lien adressé aux familles par l'école. Pour tout échange concernant la garderie du mercredi matin, il faut utiliser l'adresse mail suivante : garderie.ogecsainteanne44@gmail.com

Mme SIMON, cheffe d'établissement

